



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 62891

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la question de la permanence des soins. En effet, le mécontentement croit dans les services d'urgence, qui constatent leur saturation, faute d'astreinte des médecins libéraux, notamment le week-end. Il serait anormal que les urgentistes soient contraints de pallier les insuffisances des médecins libéraux. Du côté des généralistes aussi, le mécontentement est grand, puisque les généralistes qui assurent les gardes attendent du ministère les moyens de leur missions ; la profession attend en effet la parution d'un décret organisant les permanences et permettant de négocier avec l'assurance-maladie un texte sur la rémunération. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62891

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2005, page 3682